



Étude réalisée par :



GEONAT
46 Avenue des Bénédictins,
87 000 Limoges
E-mail : conseil@geonat.com

Étude préalable au Plan Pluriannuel de Gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents

PHASE 2 Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels

Février 2022

Etude commandée par :



Syndicat Mixte d'Études et de Travaux pour l'Aménagement
et la Protection de la rivière Dordogne (SMETAP)
Le Bourg - 24220 BEYNAC ET CAZENAC



Février 2022

Étude préalable au plan pluriannuel de gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents

Phase 2

Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels

Responsable de l'étude :

Jean-François NARDOT-PEYRILLE

Ont participé à l'étude :

Jean-François NARDOT-PEYRILLE

Sandrine DELAVAUT

Pascal CARLIER

Léo BARTHELEMIE

Aurélien LOPEZ

Table des matières

1	Introduction.....	5
1.1	Rappel du contexte de l'étude.....	5
1.2	Phasage de l'étude.....	5
1.3	Objectifs de la phase 2.....	5
2	Définition des enjeux et des objectifs.....	6
2.1	Méthodologie.....	6
2.2	Rappel du contexte réglementaire.....	6
2.2.1	La Directive Cadre Européenne sur l'Eau.....	6
2.2.1.1	La notion de « bon état » d'une masse d'eau.....	6
2.2.3	La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).....	8
2.2.3.1	L'article L.214-7 du code de l'Environnement.....	8
2.3	Les outils de planification et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.....	8
2.3.1	Le SDAGE Adour-Garonne.....	8
2.3.1.1	Les objectifs de qualité des eaux des masses d'eaux.....	9
2.3.2	Le SAGE Dordogne amont.....	11
2.3.3	Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).....	12
2.4	Rappel du diagnostic.....	13
2.4.1	La masse d'eau de « La Nauze ».....	13
2.4.2	La masse d'eau de « La Beuze ».....	14
2.4.3	La masse d'eau du « Raunel ».....	15
2.4.4	La masse d'eau de « La Vallée ».....	15
2.4.5	Synthèse du diagnostic des masses d'eau.....	16
2.5	Définition des enjeux et des objectifs.....	17
2.5.1	Les différents enjeux du territoire de la Nauze et de ses affluents et leurs objectifs.....	18
2.6	Hiérarchisation des enjeux.....	19
2.6.1	Méthodologie de la hiérarchisation des enjeux.....	19
2.6.2	Hiérarchisation des enjeux et objectifs associés.....	22
2.6.2.1	Hiérarchisation masse d'eau de la Nauze :.....	23
2.6.2.2	Hiérarchisation masse d'eau de la Beuze :.....	24
2.6.2.3	Hiérarchisation masse d'eau du Raunel :.....	25
2.6.2.4	Hiérarchisation masse d'eau de la Vallée :.....	26
2.6.2.5	Synthèse de la hiérarchisation des enjeux et objectifs :.....	27
3	Conclusion.....	28

Index des illustrations

Illustration 1 : Définition du « bon état » par la DCE.....	7
Illustration 2: Pressions exercées sur les masses d'eau du territoire de la Nauze.....	10
Illustration 3: Localisation du territoire étudié dans le SAGE Dordogne Amont.....	12
Illustration 4: Niveaux d'altérations des 7 compartiments de la masse d'eau de "La Nauze".....	13
Illustration 5: Niveaux d'altérations des 7 compartiments de la masse d'eau de "La Beuze".....	14
Illustration 6: Niveaux d'altérations des 7 compartiments de la masse d'eau de "La Vallée".....	15

Index des illustrations

Tableau 1: État écologique des masses d'eau et paramètre déclassant associé.....	10
Tableau 2: Présentation des principales problématiques rencontrées sur les masses d'eau du territoire de la Nauze.....	17
Tableau 3: Tableau présentant les enjeux et objectifs du territoire de la Nauze.....	19
Tableau 4: Tableau de comparaison entre les données SDAGE - DCE et données du REH pour la hiérarchisation des enjeux.....	20
Tableau 5: Tableau présentant les paramètres et enjeux associés pour la hiérarchisation des enjeux.....	21
Tableau 6: Tableau présentant l'attribution d'une notation fonction de la présence de pression, du degré d'altération et de l'état des compartiments.....	22
Tableau 7: Coefficient utilisé pour les sources de données utilisées pour la hiérarchisation des enjeux....	22
Tableau 8: Présentation de la correspondance note et degré de l'enjeu.....	22

1 Introduction

1.1 Rappel du contexte de l'étude

Le Syndicat Mixte d'Études et de Travaux pour l'Aménagement et la protection (SMETAP) de la rivière Dordogne œuvre pour la restauration et la protection des milieux aquatiques de son territoire.

Dans ce contexte, une étude préalable à la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents a été mis en place. L'étude a pour objectif de :

- Mieux connaître le fonctionnement des cours d'eau concernés, les points forts et faibles ainsi que les usages associés.
- Mettre en évidence les dysfonctionnements de tout ordre (plans d'eau, moulins, mauvaise ou absence de gestion des ouvrages hydrauliques, hydromorphologie, rupture de la continuité écologique, espèces indésirables, ...).
- Proposer des solutions pour y remédier dans le cadre d'un programme pluriannuel de restauration et de gestion sur 5 ans.
- Mettre en évidence les atouts écologiques (zones humides, milieux et espèces protégés/remarquables) afin de les préserver.
- Assurer la conservation du libre écoulement de l'eau et la préservation contre les inondations.

1.2 Phasage de l'étude

La présente phase a pour objet la hiérarchisation des enjeux et la définition des objectifs opérationnels.

L'étude est composée de 4 phases :

- Phase 1 : État des lieux - diagnostic
- Phase 2 : Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels
- Phase 3 : Définition du programme d'actions
- Phase 4 : Constitution du dossier de DIG et loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

1.3 Objectifs de la phase 2

En s'appuyant sur la phase, « état des lieux » et « diagnostic », la phase 2 doit conduire à définir les principaux enjeux du territoire et les objectifs opérationnels à mettre en place.

Ces objectifs seront ensuite déclinés en mesures opérationnelles formalisées par la proposition d'un programme d'actions afin de restaurer la qualité écologique des cours d'eau étudiés du bassin versant.

Ce document constitue le rapport de la phase 2 de l'étude.

2 Définition des enjeux et des objectifs

2.1 Méthodologie

La définition des enjeux et des objectifs opérationnels s'appuie sur :

- le contexte réglementaire
- les différents outils de planification et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques concernant le territoire (SDAGE, PDPG)
- le diagnostic
- l'état des lieux

La démarche proposée comprend :

- un rappel du contexte réglementaire (cf état des lieux)
- un rappel sur l'état des masses d'eau du bassin versant de la Nauze et l'écart aux objectifs
- un rappel des orientations et directives des documents de planification
- un rappel du diagnostic
- la définition des enjeux et des objectifs

2.2 Rappel du contexte réglementaire

2.2.1 La Directive Cadre Européenne sur l'Eau

La DCE définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable. Elle a été adoptée par le Conseil et le Parlement européen, le 23 octobre 2000.

La France a transposé cette directive par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration des eaux superficielles et pour les eaux souterraines. L'objectif est d'atteindre, d'ici 2027, le bon état écologique des différents milieux sur l'ensemble du territoire européen.

2.2.1.1 La notion de « bon état » d'une masse d'eau

Une eau qualifiée en « bon état » au titre de la DCE est une eau dont l'état écologique et chimique sont au moins « bon ».

C'est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, exempte de produits toxiques et disponible en quantité pour satisfaire l'ensemble des besoins et des usages.

L'illustration suivante présente la définition du « bon état » par la DCE.

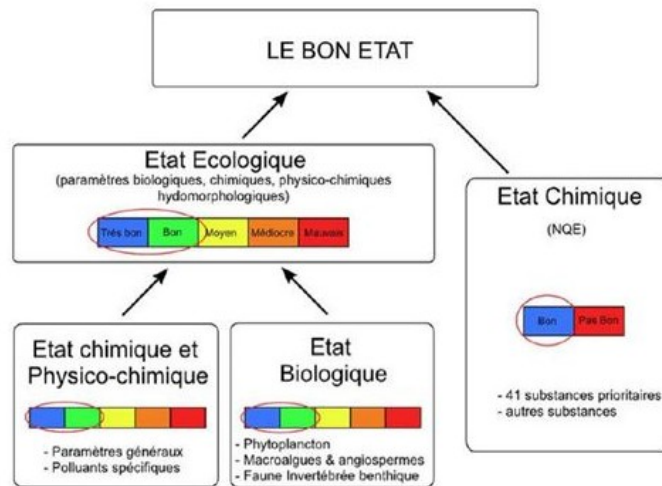


Illustration 1 : Définition du « bon état » par la DCE

Le bon état écologique correspond au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il s'évalue au travers d'une biodiversité qui ne s'éloigne que très modérément de ce que serait la biodiversité originelle, sans l'intervention de l'homme. Cette évaluation se décline en cinq classes de qualité, représentées chacune par une couleur (cf illustration ci-dessus).

L'évaluation de l'état écologique s'appuie sur celle d'éléments de qualité biologique (espèces animales et végétales) et physico-chimique (acidité, oxygène dissous, concentrations en nutriments comme l'azote et le phosphore, ...).

L'état hydromorphologique des cours d'eau n'est cependant pas pris en compte directement pour l'évaluation du bon état écologique. Cependant, il peut servir de facteur explicatif à une dégradation de l'état biologique.

L'état hydromorphologique d'un cours d'eau correspond à son état physique. Il prend en compte différents compartiments :

- les berges et leur végétation
- le lit mineur du cours d'eau
- la continuité écologique
- le débit
- les annexes hydrauliques et le lit majeur

Un bon état hydromorphologique correspond donc à un cours d'eau pour lequel le niveau de dégradation des différents compartiments est de nul à faible.

Les différents compartiments présenteraient alors les caractéristiques suivantes :

- une ripisylve composée d'essences adaptées aux milieux aquatiques, avec l'ensemble des strates herbacées, arbustives et arborées représentées, des classes d'âge variées et avec une densité permettant l'alternance de zones d'ombre et de lumière
- des berges stables offrant une diversité d'habitats et permettant au cours d'eau de dissiper son énergie
- une diversité de substrat (granulométrie variée) et de faciès d'écoulement
- une totale continuité écologique assurant la circulation hydraulique, sédimentaire et piscicole
- une ligne non perturbée par la présence d'ouvrages

→ des annexes hydrauliques connectées au cours d'eau

2.2.3 La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) retranscrit désormais dans le Code de l'Environnement la réforme de la politique de l'eau, qui porte tant sur les outils réglementaires que sur les aspects institutionnels ou financiers (avec notamment la loi de transposition de la directive cadre sur l'eau du 21 avril 2004) (cf état des lieux).

2.2.3.1 L'article L.214-7 du code de l'Environnement

L'article L.214-17 du code de l'Environnement établit deux listes : la liste 1 et la liste 2 (cf état des lieux)

Liste 1 : l'objectif de ce classement est de préserver la qualité et la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale et de restaurer la continuité écologique, au fur et à mesure des renouvellements d'autorisations ou de concessions, ou à l'occasion d'opportunités particulières. En outre, aucune autorisation de construction de nouvel ouvrage ne peut être accordée.

Liste 2 : Ce classement permet d'identifier les secteurs de cours d'eau sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer la continuité écologique dans un délai de 5 ans après la publication des listes. Il permet ainsi d'imposer à des ouvrages existants, des mesures correctrices de leurs impacts sur la continuité écologique.

- Sur les cours d'eau concernés il est nécessaire d'assurer cumulativement le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Le cours d'eau de la Nauze est classé en liste 1 et aucun cours d'eau n'est classé en liste 2 sur ce bassin versant.

2.3 Les outils de planification et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

2.3.1 Le SDAGE Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 a été révisé en 2021 par le comité de bassin. Pour ce faire l'état des lieux a été réalisé en 2019 et devra permettre l'adoption du prochain SDAGE 2022-2027.
(https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2021-02/projetSDAGE%20_V5_adour_garonne_0.pdf)

Ce document de planification définit :

- les grandes orientations pour garantir une gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau ;
- les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, chaque plan d'eau, chaque nappe souterraine, chaque estuaire et chaque secteur du littoral ;
- les dispositions nécessaires pour prévenir toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Il vise à améliorer la qualité des masses d'eau tout en respectant les objectifs définis par le contexte législatif européen lié à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette directive fixe comme objectif le bon état écologique et chimique des masses d'eau selon des délais qui diffèrent en fonction des masses d'eau.

Les enjeux définis dans la cadre du SDAGE Adour-Garonne sont :

- Poursuivre l'amélioration de l'organisation des acteurs en tenant compte des évolutions réglementaires ;
- Accentuer les efforts quant à la réduction des pollutions (domestiques, industrielles, agricoles) ;
- Assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ;
- Réhabiliter les fonctionnalités des milieux aquatiques afin d'en améliorer la résilience face aux changements globaux

Le SDAGE permet d'identifier les enjeux et territoires où les actions devront porter en priorité pour atteindre les objectifs. Les territoires et les cours d'eau en question sont identifiés. La Nauze est un cours d'eau dont le linéaire présente un enjeu pour les migrateurs amphihalins.

Ces objectifs sont assurés par le Programme De Mesures (PDM) qui est l'outil opérationnel du SDAGE. Cet outil est une feuille de route qui permet de mettre en avant les actions à réaliser pour atteindre les objectifs fixés. Il constitue également une base d'évaluation de la politique de l'eau de la France par la commission européenne, afin de vérifier la réalisation des objectifs liés à la DCE. Dans ce cadre, il suggère un ensemble de mesures contractuelles, réglementaires et incitatives pour garantir la mise en œuvre du bon état écologique des masses d'eau du bassin Adour Garonne et du territoire.

Les enjeux du PDM 2022-2027 sont la gouvernance, la réduction des pollutions, la gestion quantitative et la préservation des milieux aquatiques.

Les différents objectifs qui découlent de ces enjeux sont :

- L'amélioration de la connaissance
- l'articulation des outils de planification avec les politiques de l'eau
- Réduction des pressions / gestions des eaux pluviales
- préservation de l'eau potable / aménagement du territoire et accompagnement dans le changement de pratiques
- anticipation et prise en compte de la baisse des débits
- conserver les structures de gestions pérennes (GEMAPI)
- Préserver et gérer les habitats et les espèces

2.3.3.1 Les objectifs de qualité des eaux des masses d'eaux

Au total, 4 masses d'eau sont identifiées sur le territoire d'étude. Les données présentées ci-dessous sont issues de l'état des lieux de 2019 de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Ainsi, on constate que la masse d'eau de la Nauze (FRFR533) est en bon état écologique. Les masses d'eau de la Vallée (FRFR533_2) et le Raunel (FRFR533_1) sont dans un état écologique moyen. Enfin, la masse d'eau de la Beuze (FRFR580) est dans un état médiocre.

L'état écologique des masses d'eau est fonction de quatre indicateurs biologiques. Ont été suivis :

- l'Indice Invertébrés Multi-Métrique (I2M2) ;
- l'Indice Biologique Diatomées (IBD) ;
- l'Indice Poisson Rivière (IPR) ;
- l'Indice Biologique Macrophytes Rivière (IBMR).

Le suivi a été réalisé de manière assez régulière sur l'ensemble des 3 stations pendant les onze ans de 2007 à 2018. Ce qui a pour effet de renseigner sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques au regard des 4 indices. Toutefois, certains paramètres ne disposent d'aucune donnée pendant plusieurs

années de suite alors que les autres paramètres ont été suivis pendant ce temps. Enfin, aucun suivi n'a été réalisé sur la masse d'eau du Raunel.

Les masses d'eau de la Vallée et de la Beuze sont déclassées en raison de l'indice invertébrés multi-métrique (I2M2). En revanche, la raison du déclassement n'est pas connu pour la masse d'eau du Raunel.

Code masse d'eau	FRFR533	FRFR533_1	FRFR533_2	FRFR580
Nom masse d'eau	La Nauze	Le Raunel	La Vallée	La Beuze
Etat écologique (EDL, 2019)	Bon	Moyen	Moyen	Médiocre
Paramètre déclassant	/	NC	I2M2	I2M2

Tableau 1: État écologique des masses d'eau et paramètre déclassant associé

Pour ce qui est de l'état chimique, seules les masses d'eau de la Nauze (FRFR533) et de la Beuze (FRFR580) sont en bon état chimique. Les deux autres masses d'eau sont définies comme « non classées ».

Le tableau ci-dessous présente les différentes pressions présentant un risque de non atteinte du bon état écologique (fixé à 2027) sur le territoire de la Nauze :

Code masse d'eau	FRFR533	FRFR533_1	FRFR533_2	FRFR580
Nom masse d'eau	La Nauze	Le Raunel	La Vallée	La Beuze
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	Pression non significative	Pas de pression	Pression non significative	Pas de pression
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	Pression non significative	Pression non significative	Pression non significative	Pression non significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Pression non significative	Pression non significative	Pression non significative	Pression non significative
Sites industriels abandonnés	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Pression non significative	Pression non significative	Pression non significative	Pression non significative
Pression par les pesticides	Pression non significative	Pression non significative	Pression non significative	Pression non significative
Prélèvements AEP	Pression non significative	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression
Prélèvements industriels	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression
Prélèvements irrigation	Pression non significative	Pas de pression	Pas de pression	Pression significative
Altération de la morphologie	Elevée	Modérée	Elevée	Elevée
Altération de l'hydrologie	Mimine	Mimine	Mimine	Mimine
Altération de la continuité	Elevée	Mimine	Modérée	Mimine

Illustration 2: Pressions exercées sur les masses d'eau du territoire de la Nauze

Ce tableau recense différentes pressions sur les différentes masses d'eau du territoire de la Nauze. Concernant la masse d'eau de la Nauze les pressions sont l'altération de la morphologie et de la continuité qui sont élevées. Pour la masse d'eau du Raunel, l'altération modérée de la morphologie est constatée. Sur la masse d'eau de la Vallée, l'altération morphologique est élevée et l'altération de la continuité modérée. Sur la Masse d'eau de la Beuze, l'altération morphologique est élevée et une pression significative sur les prélèvements pour l'irrigation est présente.

2.3.2 Le SAGE Dordogne amont

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux objectifs d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Actuellement le SAGE Dordogne amont est en cours d'élaboration. Sa mise en place implique une réduction globale des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Des projets restent possibles (déjà régis par la réglementation existante) mais doivent être envisagés dans une logique globale de compensation et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. Ainsi le SAGE s'inscrit dans la logique du SDAGE Adour-Garonne.

Le bassin versant de la Nauze se trouve dans la partie aval du SAGE Dordogne Amont. Ce dernier définit 3 objectifs :

- *Fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides,*
- *Rechercher un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages,*
- *Veiller à l'atteinte du bon état des masses d'eau au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.*

Pour chaque objectif, la stratégie met en avant le niveau d'ambition attendu (prescription ou règle, recommandation) et le territoire sur lequel la mesure est envisagée. Une fois arrêtée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), la stratégie sera traduite en mesures dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau) et le règlement. A ce jour, la stratégie est en projet, elle se construit autour de 30 objectifs regroupés en 7 grands enjeux qui sont les suivants :

- Garantir la capacité des territoires à fournir une ressource de qualité et en quantité pour l'alimentation en eau potable ;
- Suivre et préserver la qualité des eaux de baignade ;
- Adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du bassin de la Dordogne dans les futures concessions ;
- Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité ;
- Garantir la résilience des territoires vis-à-vis des changements globaux (climatiques, sociétaux, socio-économiques) ;
- Améliorer la qualité de vie et développer l'attractivité du territoire ;
- Maîtriser les risques inondation et ruissellement intenses.

Le document est consultable ici (<https://sage-dordogne-amont.fr/wp-content/uploads/2019/08/SAGE-Dordogne-amont-projet-de-strat%C3%A9gie.pdf>).

Pour chacun des objectifs, « la stratégie met en avant le niveau d'ambition attendu (prescription ou règle, recommandation) et le territoire sur lequel la mesure est envisagée. Une fois arrêtée par la CLE, la stratégie sera traduite en mesures dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau) et le Règlement. »

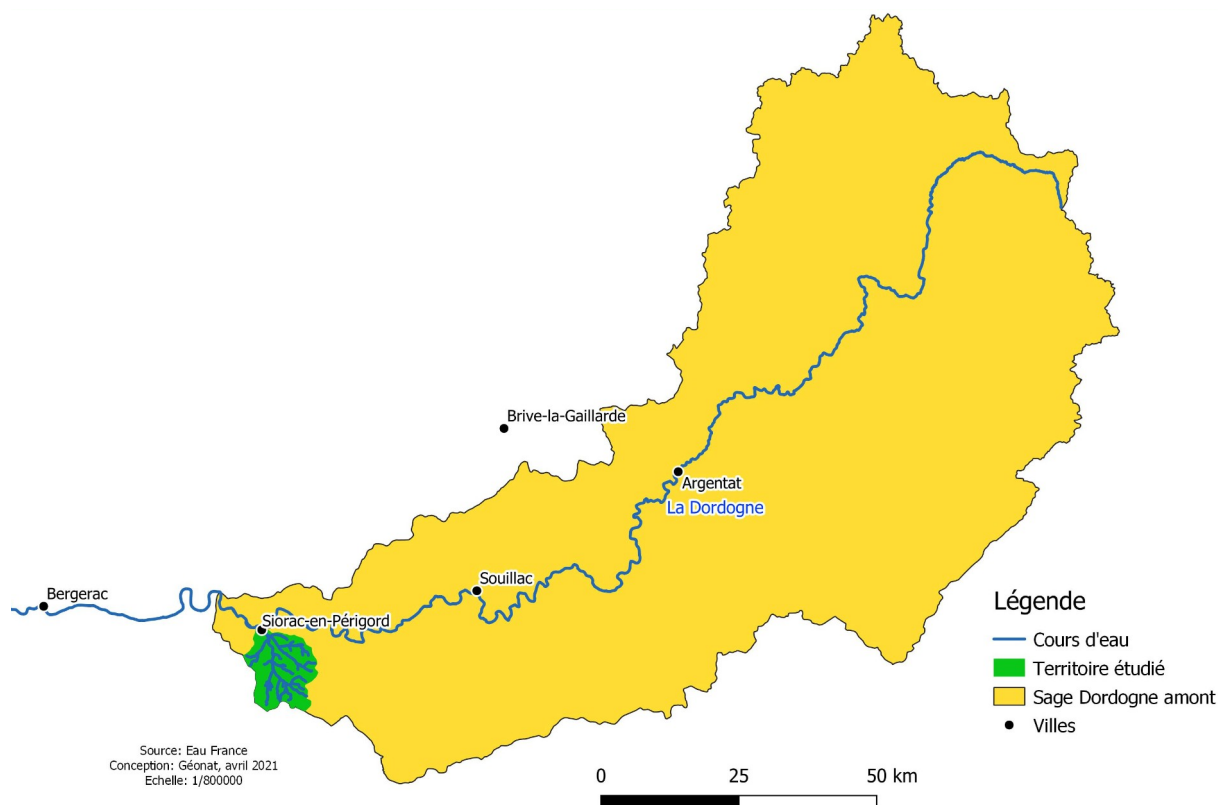


Illustration 3: Localisation du territoire étudié dans le SAGE Dordogne Amont

2.3.3 Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a été élaboré par la Fédération de pêche de la Dordogne en 2016. Ce document s'attache à faire un diagnostic des milieux et des espèces piscicoles, et propose des objectifs de gestion cohérents. Dans un premier temps, il faut donc définir des contextes piscicoles, qui correspondent à une unité de gestion dans laquelle l'espèce repère peut réaliser toutes les étapes essentielles de son cycle de vie : éclosion croissance et reproduction. Les espèces repères sont la Truite fario en 1^{ère} catégorie, le Brochet en 2nde catégorie, et l'Ombre ou les cyprinidés rhéophiles pour la zone intermédiaire à ces catégories.

Pour chaque contexte sont identifiées et quantifiées les perturbations qui limitent la production piscicole (obstacles, colmatage,...).

Un programme de mesures est ensuite proposé sur les contextes perturbés afin d'améliorer la production piscicole, alors que dans les contextes conformes, une gestion patrimoniale s'impose, les milieux fonctionnant de façon satisfaisante en l'état.

Sur le territoire d'étude, le contexte est jugé comme étant « très perturbé » d'après le PDPG. Dans un premier temps, les premiers facteurs qui sont la cause de ce contexte dégradé sont la « présence de nombreux plans d'eau sur le bassin versant », « curage et recalibrage pour agriculture » et « l'implantation de seuils ».

Enfin, les facteurs secondaires de cette dégradation sont : l'urbanisation, les ruptures d'écoulement liées au réseau karstique, le drainage généralisé des parcelles et l'agriculture de polyculture élevage. L'ensemble de ces facteurs impacte significativement la fonctionnalité du milieu aquatique pour l'espèce repère qu'est la Truite fario

2.4 Rappel du diagnostic

Les paragraphes ci-dessous présentent les synthèses du diagnostic des deux masses d'eau présentes sur le bassin versant.

Pour chaque compartiment, il est rappelé les caractéristiques des paramètres associés, le niveau d'altération et des commentaires précisant les principaux impacts, altérations engendrés.

Sur les graphiques, le seuil de 75 % correspond à la ligne violette. Il permet de définir l'état de chaque compartiment. Si le bon état est supérieur à ce seuil alors le compartiment est considéré comme étant en bon état au regard de la méthode du REH.

2.4.1 La masse d'eau de « La Nauze »

L'analyse des niveaux d'altération des 7 compartiments de la masse d'eau de « La Nauze » est représentée dans l'histogramme suivant :

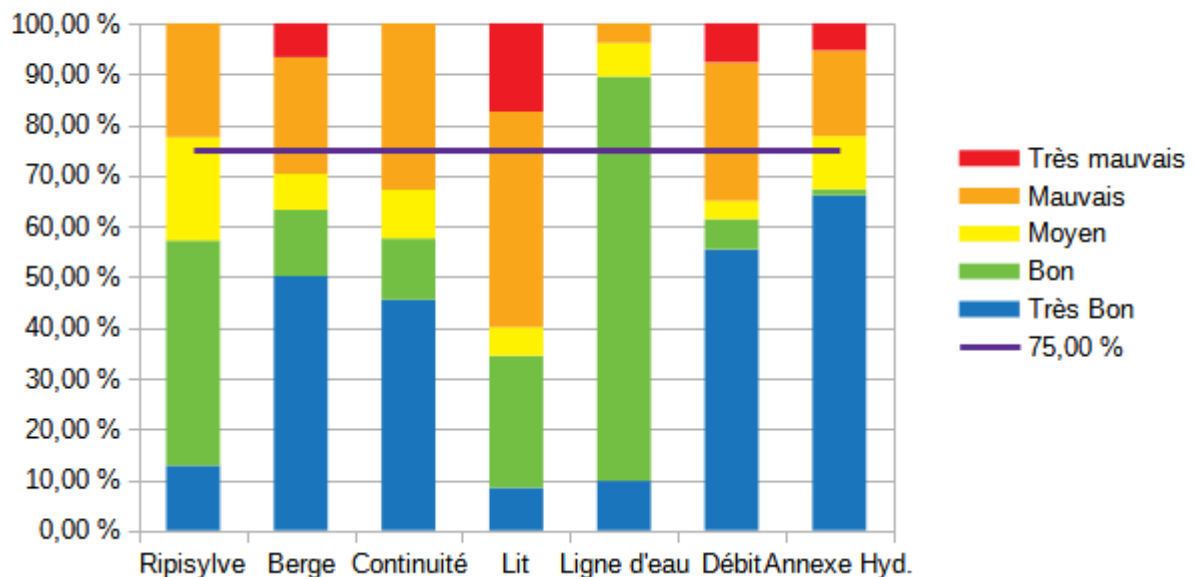


Illustration 4: Niveaux d'altérations des 7 compartiments de la masse d'eau de "La Nauze"

Un seul compartiment atteint le « bon » état, il s'agit du compartiment « ligne d'eau ». Ce « bon » état s'explique par la dominance des faciès de type plat courant, bien qu'il y ait quelques zones avec des faciès plus dégradants (plat lent et chenal lentique).

Les compartiments « ripisylve », « berge », « continuité », « débit » et « annexes hydrauliques » atteignent le « bon » voire « très bon » état entre 55 et 65 % du linéaire expertisé. L'altération du compartiment « ripisylve » est essentiellement due à la dégradation des paramètres de densité et d'état, bien que la ripisylve soit présente sur 80 % du linéaire.

Le compartiment « berge » est altéré en raison de l'artificialisation du cours d'eau par recalibrage et des protections des berges mise en place avec des matériaux de récupération sur plus de 7 km de linéaires expertisés.

Le compartiment lié à la continuité écologique est altéré par les dégradations causées par les 103 ouvrages recensés, dont 55 sont qualifiés de difficilement franchissables.

Le cours principal de la masse d'eau est également court-circuité pour l'alimentation de biefs de moulins (17) et de pompes, ce qui explique la dégradation significative du compartiment « débit ».

Le compartiment « annexes hydrauliques » est en partie altéré par l'occupation des sols riverains aux

cours d'eau. En effet, l'artificialisation des sols, les pratiques agricoles et les peupleraies (CATERZH, 2021) conduisent à la disparition des zones humides.

Ainsi, la masse d'eau de « La Nauze » ne permettrait pas à ce jour de garantir le développement de l'espèce cible (Truite fario). En effet, le manque de gestion des ouvrages favorise l'accumulation de sédiments fins en amont, modifie l'écoulement du cours d'eau. De ce fait les conditions abiotiques et les habitats ne correspondent plus à l'espèce cible. Ce constat est également fait par la fédération de pêche de Dordogne, qui qualifie le contexte piscicole de la Nauze comme « très perturbé » (PDPG, Fédération de pêche de Dordogne). Cependant dans sa partie aval, la présence de Truite fario a été avérée par des pêches électriques.

2.4.2 La masse d'eau de « La Beuze »

L'analyse des niveaux d'altération des 7 compartiments de la masse d'eau de « La Beuze » est représentée dans l'histogramme suivant :

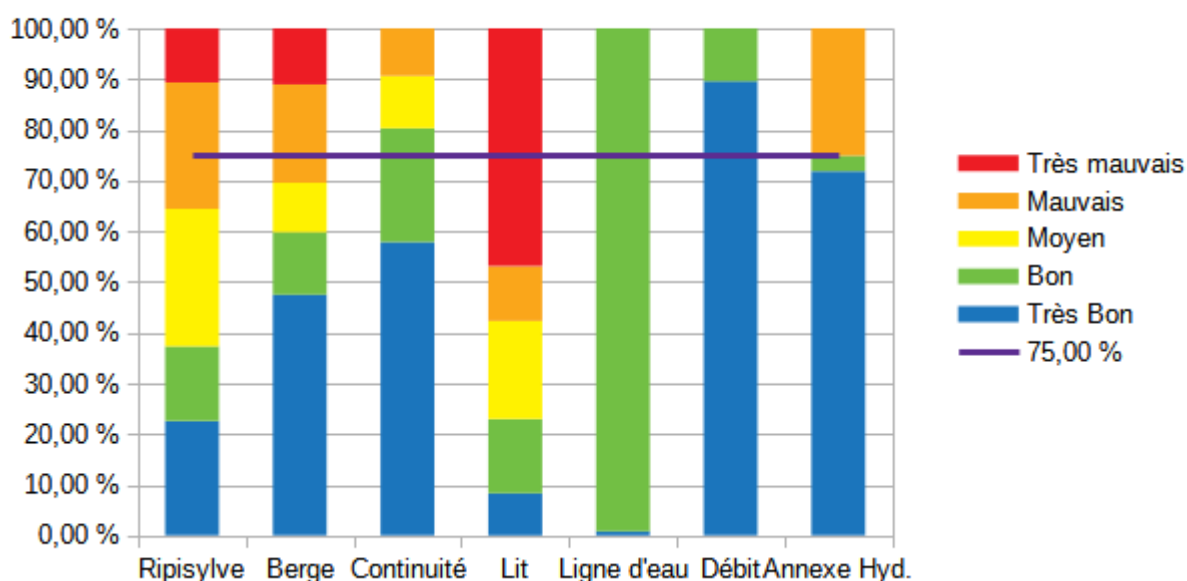


Illustration 5: Niveaux d'altérations des 7 compartiments de la masse d'eau de "La Beuze"

Les compartiments « continuité », « ligne eau », « débit » et « annexes hydrauliques » sont en « bon » voire « très bon » état à plus de 75 % du linéaire expertisé. Toutefois, parmi les 76 ouvrages recensés, 35 ne permettent pas de garantir la continuité écologique sur la totalité des rivières de la masse d'eau. Le compartiment « ligne d'eau » présente de faibles altérations qui n'ont que peu d'impacts. Le compartiment « débit » ne présente que des altérations mineures (court-circuit, prise d'eau pour l'alimentation d'étangs). Cependant, la masse d'eau est connue pour ses fréquentes ruptures d'écoulement qui sont favorisées par le sous-sol karstique, ce qui ne permet pas de garantir durablement le bon état de la masse d'eau.

Enfin, le compartiment des « annexes hydrauliques » est globalement peu altéré. Néanmoins, il est étroitement lié aux usages des terres (cf. occupation du sol) et de l'eau (alimentation des biefs et étangs). Elles sont globalement bien conservées (zones humides prairiales et forestières) en raison du peu de surfaces artificialisées du territoire et la faible présence d'activité en bord de cours d'eau (cf. occupation du sol).

Les trois compartiments que sont « ripisylve », « berge » et « lit » présentent des niveaux d'altération, dont le « bon » est inférieur à 60 % du linéaire. La ripisylve est dégradée en raison des paramètres liés à sa densité et à son état de conservation. Elle est tout de même absente sur 30 % du linéaire parcouru.

Le compartiment « lit » est en « bon » état sur moins de 25 % du linéaire, ce qui en fait le compartiment

le plus altéré. En effet, le fond du cours d'eau est dominé par les sables et les limons (67%), il est également colmaté avec une intensité supérieure à 20 % (42 %). Ce phénomène de colmatage du lit mineur s'explique par les usages des terres attenantes aux cours d'eau et aux ruptures d'écoulement. Les berges sont artificialisées (31 %) et érodées (13%).

De manière générale, la masse d'eau de « La Beuze » ne permet probablement pas de garantir le développement d'espèces piscicoles d'intérêts, telle que la Truite fario. Le manque d'habitabilité du cours d'eau s'explique par l'altération du lit mineur, des berges et des risques d'assecs récurrents.

2.4.3 La masse d'eau du « Raunel »

Les compartiments « berge », « continuité » et « débit » sont en « très bon » état à plus de 85 % du linéaire expertisé. En effet, le peu de dégradations observées pour ces compartiments est étroitement lié aux usages des terres (cf. occupation du sol) et de l'eau (alimentation des biefs).

Néanmoins, il est rapporté que le cours d'eau est soumis à des étiages sévères. Ce phénomène est récurrent à dire d'experts. En effet, la récurrence de ces étiages peut être mise en relation avec la pluviométrie plus faible de ces dernières années et les activités pratiquées sur le bassin versant (pompage, abreuvement, etc...).

Les compartiments « ripisylve », « lit », « ligne d'eau » et « annexes hydrauliques » n'atteignent pas les 75 % de bon état. Les dégradations de ces compartiments sont liées à l'absence de ripisylve, au colmatage du cours d'eau et aux faciès d'écoulement peu diversifié.

De manière générale, la masse d'eau du « Raunel » ne permet probablement pas de garantir le développement d'espèces piscicoles d'intérêts, telle que la Truite fario. Néanmoins, certains secteurs présentent une faible habitabilité en raison de l'altération du lit mineur et des risques d'assecs récurrents.

2.4.4 La masse d'eau de « La Vallée »

L'analyse des niveaux d'altération des 7 compartiments de la masse d'eau de « La Vallée » est représentée dans l'histogramme suivant :

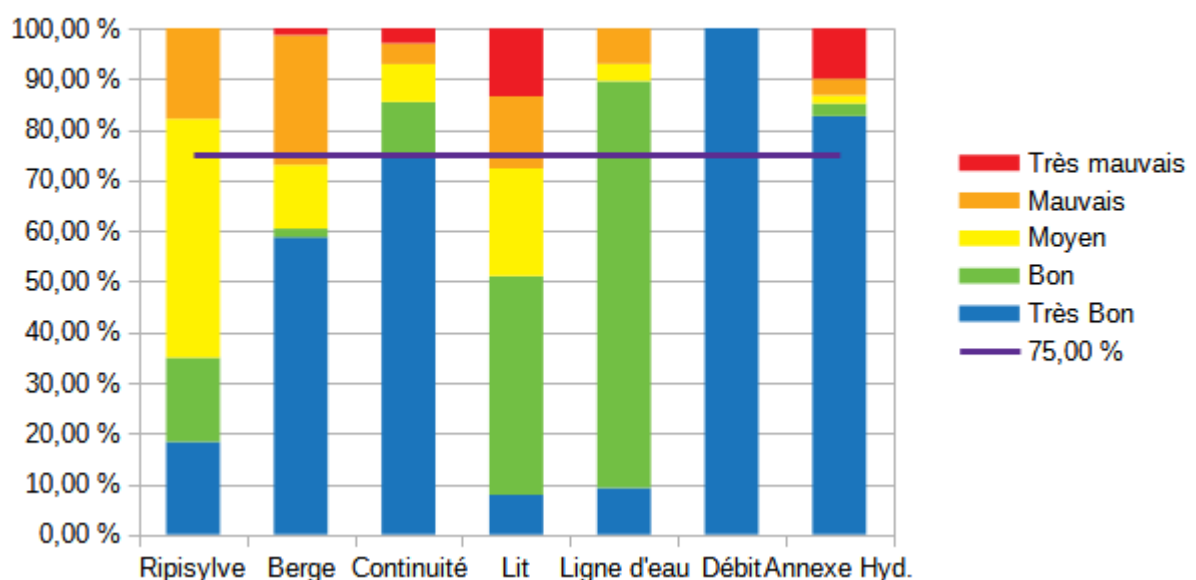


Illustration 6: Niveaux d'altérations des 7 compartiments de la masse d'eau de "La Vallée"

Les compartiments « continuité », « ligne eau », « débit » et « annexes hydrauliques » sont en « bon » voire « très bon » état à plus de 75 % du linéaire expertisé. En effet, le peu de dégradations observées pour ces compartiments est étroitement lié aux usages des terres riveraines (cf occupation du

sol) et de l'eau. Le compartiment de la continuité écologique est peu altéré car les dégradations causées par les ouvrages sont mineures.

Le compartiment de la « ripisylve » est évalué en « mauvais » et « moyen » état à près de 65 % du linéaire parcouru. Cette altération s'explique par une forte variabilité de la densité et un état de conservation moyen (31%) voire mauvais (24%).

Le compartiment « berge » est quant à lui en « très bon » état sur près de 60 % du linéaire. L'altération de ce compartiment est en majorité causée par l'artificialisation des berges sur près de 10 km (35%). Les niveaux d'altérations de ce compartiment peuvent expliquer en partie ceux du compartiment « lit ».

En effet, le compartiment « lit » est en « mauvais » état sur près de 30 % du linéaire et en état « moyen » sur 20 %. Le fond du cours d'eau est partiellement colmaté et son substrat dominant est de type sables et limons (57%). Toutefois, certaines zones ne sont pas autant altérées car le lit est constitué de pierres et de graviers. Le phénomène de colmatage du lit mineur peut s'expliquer d'une part, par l'artificialisation des berges de mauvaise qualité qui favorise des phénomènes d'érosion en aval et d'autre part, par la présence d'un faciès d'écoulement ne permettant pas le transit sédimentaire ou favorisant l'accumulation de ceux-ci.

Ainsi, la masse d'eau de « La Vallée » ne permet plus à ce jour de garantir le développement d'espèces piscicoles d'intérêts, telle que la Truite fario, en raison de la perte d'habitats propices à cette espèce. Cependant, la principale cause de la disparition de cette espèce est liée aux assecs réguliers comme le rappellent les experts et les locaux. Ce phénomène peut être mis en relation avec la pluviométrie plus faible de ces dernières années.

2.4.5 Synthèse du diagnostic des masses d'eau

L'état des lieux a permis d'appréhender le territoire dans son ensemble. Historiquement, le bassin versant de la Nauze s'est organisé autour de ses milieux aquatiques qui sont divers. Ils jouent un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine naturel du territoire permettant aux espèces dépendantes de ces milieux de réaliser leur cycle biologique.

Néanmoins, un certain nombre de pressions (station d'épuration, obstacles à l'écoulement, industries, agriculture,...) s'exercent sur les milieux aquatiques ce qui occasionne des dérèglements d'ordre biologique, physique et/ou hydromorphologique. Ces pressions sont cumulatives et fonction du linéaire concerné. Par exemple, les ouvrages qui constituent un obstacle à l'écoulement peuvent être la cause de certains dysfonctionnements d'ordre :

- hydrologique avec la création de zones lenticques,
- hydromorphologique avec l'accumulation de sédiments en amont de ces ouvrages,
- physico-chimique en favorisant l'eutrophisation et le réchauffement des eaux,
- biologique car l'habitat de l'espèce cible n'est plus conforme à ses exigences.

La prospection de terrain a permis de recenser 1 761 problématiques, dont près de 290 liées à la ripisylve, plus de 216 altérations des berges, plus de 253 ouvrages dont 123 faisant obstacle à la continuité. Parmi lesquels, 21 seuils de moulins ont été recensés, dont 17 rien que sur la rivière de la Nauze. Les impacts de ces ouvrages sont significatifs au vu de la dégradation de certains compartiments, tels que celui du « lit », du « débit » et de la « ligne d'eau ». Ainsi, l'analyse de ces problématiques a permis de caractériser les dégradations du territoire sur les 78,5 km de linéaires expertisés.

Les 7 compartiments présentent des altérations multiples sur l'ensemble du territoire. Le compartiment le plus altéré est le « lit mineur » cela est lié aux pressions qui s'exercent sur le territoire. En effet, les usages des sols, les travaux hydrauliques passés, le manque généralisé de gestion des seuils de moulins (21) conduit à la dégradation des cours d'eau diagnostiqués et à fortiori des masses d'eau.

Tableau 2: Présentation des principales problématiques rencontrées sur les masses d'eau du territoire de la Nauze

Masse d'eau	Problématiques du bassin versant	Pressions (état des lieux de l'agence de l'eau 2019)
La Nauze	- Altération de la continuité écologique - altération du substrat avec la présence de matières fines du au piétinement des berges (notamment sur l'affluent Mamarel) - pompage de surface - gestion des répartiteurs - état et fonctionnalité des zones humides	- Altération de la morphologie (élevée) - altération de l'hydrologie (minime) - altération de la continuité (élevée)
La Vallée	- Problème quantitatif (zone karstique) - fort recalibrage - morphologique (présence de concrétion calcaire formant des seuils naturels qui provoque le réchauffement de l'eau et augmente de potentiel de formation de ces seuils)	- Altération de la morphologie (élevée) - altération de l'hydrologie (minime) - altération de la continuité (modérée)
La Beuze	- Fort recalibrage - état et fonctionnalité des zones humides - prélèvements de surface (étang positionné sur les sources de la Beuze)	- Altération de la morphologie (modérée) - altération de l'hydrologie (minime) - altération de la continuité (minime)
Le Raunel	- état et fonctionnalité des zones humides - prélèvements de surface - diversification des habitats	- Altération de la morphologie (élevée) - altération de l'hydrologie (minime) - altération de la continuité (minime)

Le tableau ci-dessus synthétise les différentes problématiques rencontrées sur les 4 masses d'eau du territoire de la Nauze. Ces problématiques permettront de définir dans la suite du rapport les enjeux et objectifs afin de proposer une démarche de gestion cohérente avec les caractéristiques du territoire.

2.5 Définition des enjeux et des objectifs

Dans un premier temps, il paraît important de cerner les notions d'enjeux et d'objectifs par une définition :

- On entend par « enjeux », l'ensemble des situations (ou problématiques) pouvant se trouver sur un bassin versant (qualité de l'eau, hydraulique, transport solide, zones humides, faune et flore, inondations...) qui s'avèrent peu ou pas compatibles avec des usages et des acteurs locaux ou institutionnels défendent.
- On entend par « objectifs », l'expression d'un but à atteindre ou d'un résultat attendu (relatif à l'enjeu). Il peut s'agir d'objectif de gestion ou d'actions (exemples : protéger la population contre la crue centennale, donner à l'eau une qualité pour répondre à un usage sur un linéaire donné...) ou d'objectif de connaissance (identifier les sources de pollution, comprendre le fonctionnement d'une nappe alluviale...).

La définition de ces enjeux découle des attentes fixées par les SDAGE Adour-Garonne, SAGE Dordogne

Amont, l'état des lieux de la DCE ainsi que les différentes observations recensées lors de l'expertise terrain.

Suite à la réalisation de la première phase, sept grands enjeux ont été définis :

- Enjeu 1 : Amélioration et préservation de la qualité de l'eau
- Enjeu 2 : Gestion quantitative de la ressource en eau
- Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique
- Enjeu 4 : Restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- Enjeu 5 : Gestion et valorisation des zones humides
- Enjeu 6 : Préservation de la biodiversité
- Enjeu 7 : Communication et sensibilisation

La suite de la présente phase de l'étude s'attachera à traiter les différents enjeux en les déclinant par des objectifs opérationnels. Il sera développé les objectifs prioritaires du territoire.

2.5.1 Les différents enjeux du territoire de la Nauze et de ses affluents et leurs objectifs

Dans le processus de définition des enjeux, différents éléments sont pris en compte tel que les objectifs du SDAGE Adour-Garonne, du SAGE Dordogne Amont, de l'état des lieux agence de l'eau (2019) ainsi que du diagnostic et état des lieux constituant la phase 1 de l'étude.

La synthèse de la phase précédente a permis de définir les principales altérations du territoire et les problématiques associées. En utilisant les différentes sources de données énoncées, des enjeux ont émané.

Le SMETAP ne dispose pas des moyens suffisants pour intervenir, de façon adaptée, sur l'ensemble du réseau hydrographique étudié.

Il s'avère donc nécessaire d'établir une classification des enjeux identifiés afin de mettre en place une démarche de gestion selon le caractère prioritaire des différents enjeux.

Tableau 3: Tableau présentant les enjeux et objectifs du territoire de la Nauze

Secteur	Enjeux	Objectifs
Territoire de la Nauze et ses affluents (4 masses d'eau)	Enjeu A : Amélioration et préservation de la qualité de l'eau	➤ Améliorer la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines ➤ Améliorer les systèmes d'épuration des eaux usées (ANC et assainissement collectif) et leurs rejets
	Enjeu B : Gestion quantitative de la ressource en eau	➤ Améliorer la connaissance ➤ Gérer les volumes prélevables ➤ Étudier des solutions de gestion durable de la ressource en eau
	Enjeu C : Restauration de la continuité écologique	➤ Restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments
	Enjeu D : Restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	➤ Restaurer la ripisylve ➤ Réduire les phénomènes d'érosion ➤ Restaurer la dynamique hydromorphologique ➤ Gérer les embâcles
	Enjeu E : Gestion et valorisation des zones humides	➤ Mise en place de plans de gestion
	Enjeu F : Préservation de la biodiversité	➤ Lutter contre les espèces envahissantes ➤ Maintenir et améliorer les capacités d'accueil pour les espèces patrimoniales
	Enjeu G : Communication et sensibilisation	➤ Animer, suivre, évaluer le PPG ➤ Communiquer sur les droits et devoirs des riverains et usagers ➤ Sensibiliser et développer la pédagogie autour de l'eau et de l'environnement

2.6 Hiérarchisation des enjeux

2.6.1 Méthodologie de la hiérarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux et objectifs permet de déterminer ceux qui sont prioritaires sur un territoire. Elle a été réalisée pour les différentes masses d'eau du territoire de la Nauze et de ses affluents. Elle constitue un élément de base pour le financement d'actions par l'Agence de l'eau.

Les 4 secteurs d'étude sont donc :

- La masse d'eau de la Nauze
- La masse d'eau de la Beuze
- La masse d'eau du Raunel
- La masse d'eau de la Vallée

Les paramètres pris en compte pour la hiérarchisation des enjeux ont été répartis en deux catégories : la

Étude préalable au plan pluriannuel de gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents
Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels - Phase 2

qualité du milieu et les pressions qui s’y exercent.

La « qualité du milieu » reprend les différents compartiments de la méthodologie du REH qui a permis de dresser le diagnostic constituant la phase 1 de l’étude.

Les « pressions sur le milieu reprend » les perturbations identifiées lors de l’état de lieux de l’agence de l’eau en 2019. Le tableau ci-dessous présente ces différents paramètres avec les enjeux associés à chacun d’entre eux :

Tableau 4: Tableau de comparaison entre les données SDAGE - DCE et données du REH pour la hiérarchisation des enjeux

	SDAGE - DCE	REH
Qualité du milieu – compartiment	Altération de la morphologique	Ripisylve
	Altération de la morphologique	Lit mineur
	Altération de la morphologique	Berges
	Altération de l’hydrologie	Ligne d’eau
	Altération de l’hydrologie	Débit
	Altération de la continuité	Continuité
	Altération de la morphologique	Annexes hydrauliques
Pression sur le milieu	Degré global de perturbation des rejets de stations d’épurations collectives	Diagnostic + état des lieux REH + Observations
	Degré global de perturbation des rejets de stations d’épurations industrielles pour les macro polluants	Diagnostic + état des lieux REH + Observations
	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Diagnostic + état des lieux REH + Observations
	Sites industriels abandonnés	Diagnostic + état des lieux REH + Observations
	Pression de l’azote diffus d’origine agricole	Diagnostic + état des lieux REH + Observations
	Pression par les pesticides	Diagnostic + état des lieux REH + Observations
	Prélèvements AEP	Diagnostic + état des lieux REH + Observations
	Prélèvements industriels	Diagnostic + état des lieux REH + Observations
	Prélèvement irrigation	Diagnostic + état des lieux REH + Observations

Étude préalable au plan pluriannuel de gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents
Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels - Phase 2

Tableau 5: Tableau présentant les paramètres et enjeux associés pour la hiérarchisation des enjeux

	Paramètre	Enjeux associés
Qualité du milieu – compartiment	Ripisylve	Restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
	Lit mineur	Préservation de la biodiversité
	Berges	Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau
	Ligne d'eau	Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau
	Débit	Gestion quantitative de la ressource en eau
	Continuité	Restauration de la continuité écologique
	Annexes hydrauliques	Gestion et valorisation des zones humides
Pression sur le milieu	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	Préservation de la biodiversité Amélioration de préservation de la qualité de l'eau
	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	Préservation de la biodiversité Amélioration et préservation de la qualité de l'eau
	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Communication et sensibilisation
	Sites industriels abandonnés	Inconnue
	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Amélioration et préservation de la qualité de l'eau
	Pression par les pesticides	Amélioration et préservation de la qualité de l'eau
	Prélèvements AEP	Gestion quantitative de la ressource en eau
	Prélèvements industriels	Non concernée
	Prélèvement irrigation	Gestion quantitative de la ressource en eau

Afin de créer une hiérarchie, une note a été définie pour chaque paramètre allant de 0 à 2 pour les parties « Qualité du milieu – compartiment » et « Pressions sur le milieu ».

Pour la catégorie « **qualité du milieu - compartiment** » :

Concernant le REH : la note maximale (2) est obtenue si le secteur présente une qualité de mauvaise à très mauvaise, la note minimale (0) si le secteur présente une qualité de bon à très bon et la note 1 si la qualité est moyenne.

Concernant les données SDAGE – DCE : la note maximale (2) est obtenue si le secteur est fortement altéré, la note minimale (0) si l'altération est minime et la note 1 si l'altération est modérée.

Pour la catégorie « **problématique sur le milieu** » :

Concernant le REH : la note 2 est appliqué si le secteur subit de fortes pressions, la note de 0 s'il n'y a pas de pression et la note 1 si une pression est identifiée.

Concernant les données SDAGE – DCE : la note 2 est appliqué si le secteur subit de fortes pressions, la note de 0 s'il n'y a pas de pression et la note 1 si une pression est identifiée.

Le tableau ci-dessous montre la correspondance entre notation et donnée utilisée :

Étude préalable au plan pluriannuel de gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents
Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels - Phase 2

Tableau 6: Tableau présentant l'attribution d'une notation fonction de la présence de pression, du degré d'altération et de l'état des compartiments

Pression (DCE-SDAGE)	Altération (DCE - SDAGE)	État du compartiment (REH)	Note attribuée
Pression significative	Fortement altéré	Très-mauvais à mauvais	2
Pression non significative	Modéré	Moyen	1
Pas de pression	Minime	Bon à très bon	0

Il est pris en compte pour chaque paramètre les aspects réglementaires incontournables sur lesquels sera basé le PPG et les éléments mis en évidence lors du diagnostic et de l'état des lieux. Une pondération a cependant été mise en place dans la mesure où les enjeux réglementaires sont prioritaires par rapport au relevé ponctuel.

La méthode REH correspond à l'état du cours d'eau au moment de l'expertise, tandis que le niveau d'altération de l'agence de l'eau est une donnée sur le long terme qui intègre l'ensemble du cours d'eau et de la masse d'eau, permettant d'obtenir une vision globale du milieu aquatique ce qui impose de favoriser ces éléments intégrateurs globaux.

L'addition des deux notes pondérées donne une note finale sur 6, pour chaque paramètre (2x2+2x1). La hiérarchisation des enjeux se fait à partir de cette note : plus la note est élevée, plus l'enjeu est fort.

Le tableau ci-dessous présente les coefficients selon l'importance de la donnée utilisée. Les données DCE/SDAGE possèdent un coefficient de 2 et les données issues du diagnostic et de l'état des lieux possèdent un coefficient de 1 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Tableau 7: Coefficient utilisé pour les sources de données utilisées pour la hiérarchisation des enjeux

DCE / SDAGE	Diagnostic – État des lieux
2	1

Le tableau ci-dessous présente le résultat en fonction de la note obtenue :

Tableau 8: Présentation de la correspondance note et degré de l'enjeu

Note finale	Importance des enjeux
5 - 6	Enjeux prioritaires
3 - 4	Enjeux secondaires
0 - 2	Enjeux complémentaires

2.6.2 Hiérarchisation des enjeux et objectifs associés

La hiérarchie des enjeux est présentée par masse d'eau dans différents tableaux ci-dessous. Un tableau de

synthèse reprenant le classement des différents enjeux sera présenté en annexe 1. Dans celui-ci, figure également les différents objectifs associés à chaque enjeu.

2.6.2.1 Hiérarchisation masse d'eau de la Nauze :

Masse d'eau : La Nauze		DCE / SDAGE	Diagnostic état des lieux	Note finale
Qualité du milieu - compartiment	Ripisylve	0	1	1
	Berges	2	2	6
	Continuité	2	2	6
	Lit	2	2	6
	Ligne d'eau	0	0	0
	Débit	1	2	4
	Annexes hydrauliques	0	1	1
Problématique sur le milieu	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	1	1	3
	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	1	1	3
	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	1	0	2
	Sites industriels abandonnés	0	0	0
	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	1	0	2
	Pression par les pesticides	1	0	2
	Prélèvements AEP	1	0	2
	Prélèvements industriels	0	0	0
	Prélèvement irrigation	1	2	4

La prise en compte de tous les niveaux d'étude sur ce secteur fait ressortir trois enjeux prioritaires :

- Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau
- Restauration de la continuité écologique
- Gestion quantitative de la ressource en eau

Les enjeux secondaires sont :

- Préservation de la biodiversité

Étude préalable au plan pluriannuel de gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents
Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels - Phase 2

- Amélioration et préservation de la qualité de l'eau

Les enjeux complémentaires sont :

- Gestion et valorisation des zones humides
- Communication et sensibilisation

2.6.2.2 Hiérarchisation masse d'eau de la Beuze :

Masse d'eau : La Beuze		DCE / SDAGE	Diagnostic état des lieux	Note finale
Qualité du milieu - compartiment	Ripisylve	0	2	2
	Berges	2	2	6
	Continuité	0	0	0
	Lit	2	2	6
	Ligne d'eau	0	0	0
	Débit	0	0	0
	Annexes hydrauliques	0	0	0
Problématique sur le milieu	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	0	0	0
	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	1	0	2
	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	1	0	2
	Sites industriels abandonnés	0	0	0
	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	1	0	2
	Pression par les pesticides	1	0	2
	Prélèvements AEP	0	0	0
	Prélèvements industriels	0	0	0
	Prélèvement irrigation	2	2	6

La prise en compte de tous les niveaux d'étude sur ce secteur fait ressortir trois enjeux prioritaires :

- Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Préservation de la biodiversité

Aucun enjeu secondaire n'a été identifié pour cette masse d'eau.

Étude préalable au plan pluriannuel de gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents
Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels - Phase 2

Les enjeux complémentaires sont :

- Gestion et valorisation des zones humides
- Communication et sensibilisation
- Amélioration et préservation de la qualité de l'eau
- Restauration de la continuité écologique

2.6.2.3 Hiérarchisation masse d'eau du Raunel :

Masse d'eau : du Raunel		DCE / SDAGE	Diagnostic état des lieux	Note finale
Qualité du milieu - compartiment	Ripisylve	0	1	1
	Berges	1	0	2
	Continuité	0	0	0
	Lit	0	1	1
	Ligne d'eau	0	1	1
	Débit	0	0	0
	Annexes hydrauliques	0	1	1
Problématique sur le milieu	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	0	0	0
	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	1	0	2
	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	1	0	2
	Sites industriels abandonnés	0	0	0
	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	1	0	2
	Pression par les pesticides	1	0	2
	Prélèvements AEP	0	0	0
	Prélèvements industriels	0	0	0
	Prélèvement irrigation	0	1	1

La prise en compte de tous les niveaux d'étude sur ce secteur fait ressortir uniquement des enjeux complémentaires, ces enjeux sont :

- Gestion et valorisation des zones humides
- Communication et sensibilisation

Étude préalable au plan pluriannuel de gestion du bassin de la Nauze et de ses affluents
Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels - Phase 2

- Préservation de la biodiversité
- Amélioration et préservation de la qualité de l'eau
- Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau
- Restauration de la continuité écologique
- Gestion quantitative de la ressource en eau

2.6.2.4 Hiérarchisation masse d'eau de la Vallée :

Masse d'eau : La Vallée		DCE / SDAGE	Diagnostic état des lieux	Note finale
Qualité du milieu - compartiment	Ripisylve	0	1	1
	Berges	2	2	6
	Continuité	1	0	2
	Lit	0	2	2
	Ligne d'eau	0	0	0
	Débit	0	0	0
	Annexes hydrauliques	0	0	0
Problématique sur le milieu	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives	1	0	2
	Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants	1	0	2
	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	1	0	2
	Sites industriels abandonnés	0	0	0
	Pression de l'azote diffus d'origine agricole	1	0	2
	Pression par les pesticides	1	0	2
	Prélèvements AEP	0	0	0
	Prélèvements industriels	0	0	0
	Prélèvement irrigation	0	0	0

La prise en compte de tous les niveaux d'étude sur ce secteur fait ressortir un enjeu prioritaire :

- Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau

Aucun enjeu secondaire n'a été identifié sur cette masse d'eau.

Les enjeux complémentaires sont :

- Gestion et valorisation des zones humides
- Communication et sensibilisation
- Restauration de la continuité écologique
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Préservation de la biodiversité
- Amélioration et préservation de la qualité de l'eau

2.6.2.5 Synthèse de la hiérarchisation des enjeux et objectifs :

La synthèse constituant la hiérarchisation des enjeux et objectifs associés est présentée en annexe 1. Elle regroupe par hiérarchie, les résultats pour l'ensemble des quatre masses d'eau du territoire de la Nauze et de ses affluents.

3 Conclusion

La phase 2 qui constitue le présent rapport a pour objectif de définir les enjeux et objectifs du bassin versant de la Nauze et de ses affluents.

Dans un premier temps un rappel sur le diagnostic et l'état des lieux de la phase 1 a été produit. Cette synthèse a permis d'identifier de nombreuses problématiques sur les 4 masses d'eau du territoire de la Nauze.

A l'aide des différents outils de gestion des milieux aquatiques notamment le SDAGE Adour-Garonne, le SAGE Dordogne Amont, les objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau fixés par la DCE ainsi que l'ensemble des pressions identifiées sur ce territoire, des enjeux ont pu être formulés.

Pour rappel, les principales problématiques rencontrées sur l'ensemble des masses d'eau du territoire de la Nauze concernent la qualité écologique des milieux aquatiques et la quantité de la ressource en eau.

Il a donc été déterminé 7 grands enjeux pour ce bassin versant :

- Enjeu 1 : Amélioration et préservation de la qualité de l'eau
- Enjeu 2 : Gestion quantitative de la ressource en eau
- Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique
- Enjeu 4 : Restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- Enjeu 5 : Gestion et valorisation des zones humides
- Enjeu 6 : Préservation de la biodiversité
- Enjeu 7 : Communication et sensibilisation

Ces différents enjeux ont été hiérarchisés par masse d'eau afin d'orienter les futures démarches de gestion vers les enjeux prioritaires du territoire de la Nauze et de ses affluents. Le résultat est une synthèse pour les différentes masses d'eau qui présentent la classification des enjeux et les objectifs associés.

Ce document constituant la phase 2 va permettre d'initier la phase suivante qui sera la réalisation d'un programme d'action adapté au territoire du bassin versant de la Nauze et de ses affluents.

Secteur	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Enjeux	Numéro d'action	Objectifs		
La Nauze	Enjeux prioritaires	D	Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau	D.1	Restaurer la ripisylve		
				D.2	Réduire les phénomènes d'érosion		
				D.3	Restaurer la dynamique hydromorphologique		
				D.4	Gérer les embâcles		
		C	Restauration de la continuité écologique	C.1	Restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments		
		B	Gestion quantitative de la ressource en eau	B.1	Améliorer la connaissance		
	B.2			Gérer les volumes prélevables			
	B.3			Étudier des solutions de gestion durable de la ressource en eau			
	Enjeux secondaires	F	Préservation de la biodiversité	F.1	Lutter contre les espèces envahissantes		
				F.2	Maintenir et améliorer les capacités d'accueil pour les espèces patrimoniales		
		A	Amélioration et préservation de la qualité de l'eau	A.1	Améliorer la connaissances sur les eaux superficielles et souterraines		
				A.2	Améliorer les systèmes d'épuration des eaux usées (ANC et assainissement collectif) et leurs rejets		
Enjeux complémentaires	E	Gestion et valorisation des zones humides	E.1	Mise en place de plans de gestion			
	G	Communication et sensibilisation	G.1	Animer, suivre, évaluer le PPG			
			G.2	Communiquer sur les droits et devoirs des riverains et usagers			
			G.3	Sensibiliser et développer la pédagogie autour de l'eau et de l'environnement			
La Beuze	Enjeux prioritaires	D	Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau	D.1	Restaurer la ripisylve		
				D.2	Réduire les phénomènes d'érosion		
				D.3	Restaurer la dynamique hydromorphologique		
				D.4	Gérer les embâcles		
		B	Gestion quantitative de la ressource en eau	B.1	Améliorer la connaissance		
				B.2	Gérer les volumes prélevables		
				B.3	Étudier des solutions de gestion durable de la ressource en eau		
				F.1	Lutter contre les espèces envahissantes		
	F	Préservation de la biodiversité	F.2	Maintenir et améliorer les capacités d'accueil pour les espèces patrimoniales			
			E	Gestion et valorisation des zones humides	E.1	Mise en place de plans de gestion	
	Enjeux complémentaires	G	Communication et sensibilisation	G.1	Animer, suivre, évaluer le PPG		
				G.2	Communiquer sur les droits et devoirs des riverains et usagers		
				G.3	Sensibiliser et développer la pédagogie autour de l'eau et de l'environnement		
				A.1	Améliorer la connaissances sur les eaux superficielles et souterraines		
		A	Amélioration et préservation de la qualité de l'eau	A.2	Améliorer les systèmes d'épuration des eaux usées (ANC et assainissement collectif) et leurs rejets		
				C	Restauration de la continuité écologique	C.1	Restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments
		Le Raunel	Enjeux complémentaires	D	Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau	D.1	Restaurer la ripisylve
						D.2	Réduire les phénomènes d'érosion
D.3	Restaurer la dynamique hydromorphologique						
D.4	Gérer les embâcles						
B	Gestion quantitative de la ressource en eau			B.1	Améliorer la connaissance		
				B.2	Gérer les volumes prélevables		
				B.3	Étudier des solutions de gestion durable de la ressource en eau		
F	Préservation de la biodiversité			F.1	Lutter contre les espèces envahissantes		
				F.2	Maintenir et améliorer les capacités d'accueil pour les espèces patrimoniales		
E	Gestion et valorisation des zones humides			E.1	Mise en place de plans de gestion		
		G.1	Animer, suivre, évaluer le PPG				
		G.2	Communiquer sur les droits et devoirs des riverains et usagers				
G	Communication et sensibilisation	G.3	Sensibiliser et développer la pédagogie autour de l'eau et de l'environnement				
		A.1	Améliorer la connaissances sur les eaux superficielles et souterraines				
		A.2	Améliorer les systèmes d'épuration des eaux usées (ANC et assainissement collectif) et leurs rejets				
		C	Restauration de la continuité écologique	C.1	Restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments		
La Vallée	Enjeux prioritaires	D	Restauration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau	D.1	Restaurer la ripisylve		
				D.2	Réduire les phénomènes d'érosion		
				D.3	Restaurer la dynamique hydromorphologique		
				D.4	Gérer les embâcles		
	Enjeux complémentaires	E	Gestion et valorisation des zones humides	E.1	Mise en place de plans de gestion		
		G	Communication et sensibilisation	G.1	Animer, suivre, évaluer le PPG		
				G.2	Communiquer sur les droits et devoirs des riverains et usagers		
				G.3	Sensibiliser et développer la pédagogie autour de l'eau et de l'environnement		
		C	Restauration de la continuité écologique	C.1	Restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments		
		B	Gestion quantitative de la ressource en eau	B.1	Améliorer la connaissance		
				B.2	Gérer les volumes prélevables		
				B.3	Étudier des solutions de gestion durable de la ressource en eau		
			F	Préservation de la biodiversité	F.1	Lutter contre les espèces envahissantes	
					F.2	Maintenir et améliorer les capacités d'accueil pour les espèces patrimoniales	
			A	Amélioration et préservation de la qualité de l'eau	A.1	Améliorer la connaissances sur les eaux superficielles et souterraines	
		A.2			Améliorer les systèmes d'épuration des eaux usées (ANC et assainissement collectif) et leurs rejets		